

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas – Maire*.

Date de Convocation : 30/06/2020

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Votants : 12

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent – FORT Gildas - MAUGER Bastien – PATTYN Stéphane - PETEL Bertrand – ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume – VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

HACZYK Jessica – LEGOUX Valérie.

Pouvoir de : Mme OVIDE Nadège à M. FORT Gildas

M. MAUGER Marcel à M. MAUGER Bastien

Secrétaire de séance :

M. PETEL Bertrand

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur FORT Gildas, Maire, en application de l'article.2122-17 a ouvert la séance.

Monsieur PETEL Bertrand a été désigné en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mrs : PETEL Bertrand, VAN LOYEN Fabien, MAUGER Bastien et THIFAGNE Guillaume.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES

Noms et Prénoms des candidats :

- Monsieur PETEL Bertrand
- Monsieur ROBERT Bruno
- Monsieur FORT Gildas

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur PETEL Bertrand : 12 voix
- Monsieur ROBERT Bruno : 12 voix
- Monsieur FORT Gildas : 12 voix

Et ont été proclamés élus au 1^{er} tour.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Noms et Prénoms des candidats :

- Monsieur VAN LOYEN Fabien
- Monsieur DOUTRELEAU Vincent
- Madame LEGOUX Valérie

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur VAN LOYEN Fabien : 12 voix
- Monsieur DOUTRELEAU Vincent : 12 voix
- Madame LEGOUX Valérie : 12 voix

Et ont été proclamés élus au 1^{er} tour.

PRODUITS IRRECOURVABLES – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire présente l'état des produits irrécouvrables concernant des impayés de loyers de 2017 à 2019 pour un montant de 6 423.59 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'inscrire ces non-valeurs au Budget au compte 6542.

Et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

6541 : - 6000 €
615221 : - 450 €
6542 : + 6450 €

Et décident de solliciter la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour un fond de concours pour ce montant ainsi que pour l'achat d'un ordinateur, pour 1 365 € H.T, avec la Société JVS MAIRISTEM.

QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements pour Alain LEDUC, pour sa disponibilité, son dévouement et son travail pour le bénévolat de la Commune

REPONSE : Un remerciement aux vœux du Maire sera fait et un bon d'une valeur à déterminer en réunion de travail, lui sera remis.

- Les haies qui débordent sur les trottoirs et la voie publique

REPONSE : Une lettre de rappel à la citoyenneté va être envoyée début septembre.

- Où en est la commande de la meuleuse pour l'employé communal ?

- Voir avec la CASE pour l'entretien de la Mare

REPONSE : La meuleuse a été commandée chez ALLOT MATERIAUX : on devrait la recevoir prochainement.

Pour l'entretien de la Mare une demande va être faite à la CASE

- Les haies pas entretenues entre les propriétés voisines

- le problème d'antenne de haute fréquence (communication par CIBIE)

REPONSE : Une lettre de rappel à la citoyenneté va être envoyée début septembre et pour l'antenne les personnes concernées ont été reçues. Le problème est en phase d'être réglé.

- Les haies qui débordent sur les trottoirs et la voie publique
- les évacuations sauvages d'eaux usées sur la voie publique.

REPONSE : une lettre de rappel à la citoyenneté va être envoyée début septembre.

- Un compte rendu va être fait sur la salle des fêtes

- Demande d'organisation sur la Commission Bibliothèque

REPONSE : Une réunion avec les membres de cette Commission va être organisée.

- L'aménagement de voie carrossable pour se rendre à la Station d'Épuration
- L'utilité de l'abri de jardin implanté sur le site de la Station d'Épuration.
- Mise en œuvre d'une page Facebook.

REPONSE : Pour le chemin d'accès à la Station, il a été refait en Concassé et plus carrossable qu'à l'origine.

L'abri de jardin est nécessaire pour ranger le matériel d'entretien de la Station.

La compétence est remise à Bastien pour la page Facebook, en respectant les règles de loi.

- Une demande de rendez-vous a été fait auprès de Madame SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète, pour le lundi 24 août à 14h00 à la Sous-Préfecture.

- Une demande de rendez-vous a été faite avec Mme GIL, Responsable de l'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite le 31 août à 14h00 en Mairie.

- Voir pour le nombre de bouches à incendie dans le village et leur capacité de débit pour notre sécurité.

- Mr Bernard LEROY - Président de la Communauté d'Agglomération Sein-Eure, M. Hervé MAUREY – Sénateur de l'Eure, Mr Bruno QUESTEL – Député de l'Eure et Mr Gaétan LEVITRE – Conseiller Départemental, sont venus en Mairie afin de rencontrer le nouveau Maire.